

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt février deux mille dix-sept, à vingt heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/02/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU.

**EXCUSES** : Jean-Pierre ESTRADÉ (délégation de vote à Catherine CELESTIN), Sylvie AYMARD, (délégation de vote à Sébastien MOREAU), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique MARQUET (délégation de vote à Franck LETOUX), Alexandre MAZIN (délégation de vote à Alain DARBON), Michel PARVY (délégation de vote à Alain FAUCHER), Christine RIFFAUD.

**ABSENTS** : Jean-Louis BREGAINT, Xavier NOUHAUD.

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

### 2017-021 : SERVICE PETITE ENFANCE – DISSOLUTION SIVU CADICHON - COMPLEMENT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2016-118 portant sur la dissolution du SIVU CADICHON.

Monsieur le Président rappelle que, par délibération 2016-118, le Conseil Communautaire a approuvé la dissolution du SIVU CADICHON au 31 décembre, la reprise du personnel de cette structure par la Communauté de Communes de Noblat ainsi que le transfert de l'actif et du passif, du SIVU CADICHON, à la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Comptable Public demande que cette délibération soit complétée en précisant que le transfert de l'actif et du passif du SIVU CADICHON est effectué sur le budget annexe du Service Petite Enfance.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** que le transfert de l'actif et du passif du SIVU CADICHON soit effectué sur le budget annexe du Service Petite Enfance.

#### **COMPLETE LA DELIBERATION 2016-118**

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 21 février 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 23.02.17

Publié ou notifié

Le : 23.02.17

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT  
SAINT LEONARD DE NOBLAT  
HAUTE-VIENNE  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** dissolution SIVU Cadichon complément

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/02/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/02/2017

**Numéro de l'acte :** 2017-021 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20170220-2017-021-DE

---

**Date de décision :** 20/02/2017

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public